



**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Le 14 mai 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la Direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique.

Structure administrative pour l'année scolaire 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire adopte annuellement sa structure administrative, en mai;

CONSIDÉRANT QUE les consultations menées auprès de l'*Association des directions d'établissement Maskoutains Acton* et de l'*Association québécoise des cadres scolaires*;

DG-20-05-58

M^{me} Caroline Dupré adopte la structure administrative 2020-2021, laquelle entre en vigueur ce jour-même.

Plan d'effectifs des directions d'établissement 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire adopte annuellement le plan d'effectifs des directions d'établissement, en mai ;

CONSIDÉRANT QUE les consultations menées auprès de l'*Association des directions d'établissement Maskoutains Acton* et de l'*Association québécoise des cadres scolaires*;

DG-20-05-59

M^{me} Caroline Dupré adopte le plan d'effectifs des directions d'établissement 2020-2021, lequel entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Directrice générale

Secrétaire général